



Des explications complémentaires sur un pv

Par **morel**, le **07/04/2011** à **11:05**

Bonjour,

J'ai reçu en janvier dernier un avis pour un PV sur une place de stationnement (sans avis sur le pare-brise) donc 350,00 euros à payer au lieu des 135 euros de base.

Je fais un courrier à l'Officier du Ministère Public pas tellement pour contester la véracité de l'infraction (bien qu'à l'heure indiquée, je suis sûre de ne pas mettre garer sur des emplacements réservés) mais juste pour demander deux choses :

- Où a eu lieu l'infraction (je n'utilise pas beaucoup ce véhicule mais je le prête volontiers à mes fils ou à des membres de ma famille....?)
- Pourquoi n'ai-je pas eu d'avis sur le pare-brise ?

J'ai payé l'amende de base de 135,00 en attendant des explications.....
Aucune réponse.

Hier, je reçois l'avis d'un huissier - bien-sûr - très menaçant

Je me permets donc de vous demander si en France on doit payer sans comprendre.....
Je pensais qu'en tant que consommateur et payeur on pouvait légitimement avoir qq explications.

Dois-je insister pour avoir ces explications légitimes ?

Ou dois-je payer sans rien dire ? et là je considère que nous sommes dans l'abus et l'arbitraire total.

Merci de votre aide

Très cordialement

C. morel

Par **mimi493**, le **07/04/2011** à **11:25**

Pour un PV, vous n'êtes pas un consommateur.

L'avis sur le pare-brise pouvait y être, certains nuisibles les retirent

L'adresse est indiquée sur le PV et peu importe si vous conduisiez ou non

Par **Tisuisse**, le **07/04/2011** à **19:57**

Bonjour,

Si l' montant initial du pv est de 135 € c'est qu'il est de 4e classe (stationnement sur emplacement réservé GIG-GIC, et le montant majoré n'est pas de 350 € mais de 375 €.